

ARRETE DAJI/2024/DS/021
Portant délégation de signature

à

**Mesdames et Messieurs les Directeurs des Unités
Mixtes de Recherche**

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 711-11 et L.712-2,
Vu le Code de la Recherche, et notamment son article L. 313-1,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu les délibérations de la Commission de la Recherche en date du 5 octobre 2023 et 28 novembre 2023, portant nomination des Directeurs d'unité mixte de recherche à compter du 1er janvier 2024,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-1 du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

Considérant que l'article du Code de la recherche susvisé relatif aux unités de recherche prévoit notamment que lorsque l'unité relève de plusieurs établissements, le directeur est placé sous l'autorité conjointe de leurs dirigeants,

ARRÊTE

Chapitre I
Modalités de la délégation

Article 1

Délégation de signature est consentie aux Directeurs des unités mixtes de recherche nommément désignés dans le tableau à l'article 2, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, pour les affaires concernant leurs unités de recherche respectives, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'unité mixte de recherche, les personnes mentionnées à l'article 2 en qualité de délégataire dit *secondaire* reçoivent délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université les actes mentionnés aux articles inclus dans la délégation dite *secondaire*.

Article 2

Les personnes auxquelles la délégation de signature est consentie, selon les modalités prévues à l'article 1, sont les suivantes :

UMR	Délégataire principal	Fonction	Délégataire(s) « en cas d'absence ou d'empêchement » du délégataire principal	Articles ou domaines inclus dans la délégation « en cas d'absence ou d'empêchement »
AA - UMR_S 1097	LAMBERT Nathalie	Directrice	GUIS Sandrine	Articles 3, 7, 8 et 9
ADES - UMR 7268	CHIARONI Jacques	Directeur		

Aix-Marseille Université - Arrêté DAJI/2024/DS21

AFMB - UMR 7257	REGUERA Juan	Directeur	SULZENBACHER Gerlind, COUTINHO MALDONADO Pedro	Articles 3, 7, 8 et 9
AMSE - UMR 7316	VENDITTI Alain	Directeur	SEEGMULLER Thomas, VAN YPERSELE Tanguy	Articles 3, 7, 8 et 9
BBF - UMR_A 1163	ROSSO Marie-Noëlle	Directrice	FAVEL Anne	Articles 3, 7, 8 et 9
BIAM - UMR 7265	PIGNOL David	Directeur	SANTAELLA Catherine, CAFFARRI Stefano	Articles 3, 7, 8 et 9
BIP - UMR 7281	SCHOEPP-COTHENET Barbara	Directrice		
C2VN - UMR_S 1263	DIGNAT-GEORGE Françoise	Directrice	MORANGE Pierre-Emmanuel	Articles 3, 7, 8 et 9
CCJ - UMR 7299	BOETTO Giulia	Directrice	ROUSSE Corinne, BOTTE Emmanuel	Articles 3, 7, 8 et 9
Centre GRANGER - UMR 7304	TARANTO Pascal	Directeur	DUTREUIL Sébastien	Articles 3, 7, 8 et 9
CEREGE - UMR 34, UMR 7330, UMR_D 161 - UMR_A 1410	BENEDETTI Lucilla	Directrice	AUFFAN Mélanie, VIDAL Laurence	Articles 3, 7, 8 et 9
CIML - UM 2, UMR_S 1104, UMR 7280	DALOD Marc	Directeur	MILPIED Pierre	Articles 3, 7, 8 et 9
CINAM - UMR 7325	MÜLLER Pierre	Directeur	MOTTET Christine, SIRI Olivier	Articles 3, 7, 8 et 9
CNELIAS - UMR 8562	DUSSY Dorothée	Directrice	JUANALS Brigitte	Articles 3, 7, 8 et 9
CPPM - UMR 7346	DIACONU Cristinel	Directrice		
CPT - UMR 7332	BARRAT Alain	Directeur	RAYMOND Laurent	Articles 3, 7, 8 et 9
CRCM - UM 105, UMR_S 1068 UMR 7258	BORG Jean-Paul	Directeur	CARRIER Alice, COLLETTE Yves, LACHAUD Christophe	Articles 3, 7, 8 et 9
CREDO - UMR 7308	TABANI Marc	Directeur		
CRMBM - UMR 7339	GUYE Maxime	Directeur	BERNARD Monique	Articles 3, 7, 8 et 9
CRPN - UMR 7291	BURLE Boris	Directeur	ALESCIO-LAUTIER Béatrice, RÉGNER Isabelle	Articles 3, 7, 8 et 9
DICE - UMR 7318	THRUILLÉ Eve	Directrice	SEVERINO Caterina, Donia LANDOULSI	Articles 3, 7, 8 et 9
ESPACE - UMR 7300	GENRE-GRANDPIERRE Cyrille	Directeur	PEREZ Sandra (AU), RICHAUD Alain (UCA); ROBERT Samuel (AMU)	Articles 3, 7, 8 et 9
I2M - UMR 7373	HAISSINSKY Peter	Directeur		
IBDM - UMR 7288	KODJABACHIAN Laurent	Directeur	DURBEC Pascale	Articles 3, 7, 8 et 9
ICR - UMR 7273	FERRE Nicolas	Directeur	GASTALDI Stéphane, MOLLICA Giulia	Articles 3, 7, 8 et 9
IDEAS - UMR 7307	PONS Christophe	Directeur	GABRY Séverine, FESCHET Valérie	Articles 3, 7, 8 et 9
IGS - UMR 7256	ABERGEL Chantal	Directrice	LEGENDRE Matthieu	Articles 3, 7, 8 et 9
IM2NP - UMR 7334	GIRARDEAUX Christophe	Directeur	PORTAL Jean-Michel, BENDAHAN Marc	Articles 3, 7, 8 et 9
IMAf - UMR 8171	TISSEAU Violaine	Directrice	DOQUET Anne, MEDARD Henri (AMU)	Articles 3, 7, 8 et 9
IMBE - UMR 7263	CORCKET Emmanuel	Directeur	BISCHOFF Armin, BORCHIELLINI Carole,	Articles 3, 7, 8 et 9

Aix-Marseille Université - Arrêté DAJI/2024/DS21

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - Site web : www.univ-amu.fr

			BOUSQUET MELOU Anne, TALON Brigitte	
INMED - UMR_S 1249	COSSART Rosa	Directrice		
INP - UMR 7051	DEVRED François	Directeur	GUIRAUDIE- CAPRAZ Gaëlle, RIVERA Santiago, TABOURET Emeline	Articles 3, 7, 8 et 9
INS - UMR_S 1106	JIRSA Viktor	Directeur	BOUSSAOU Driss	Articles 3, 7, 8 et 9
Institut FRESNEL - UMR 7249	BRASSELET Sophie	Directrice	LUMEAU Julien, NATOLI Jean-Yves	Articles 3, 7, 8 et 9
INT - UMR 7289	CHAVANE Frédéric	Directeur	BROCARD Frédéric, COULON Olivier	Articles 3, 7, 8 et 9
Irasia - UMR 7306	NGUYEN Thi Phuong Ngoc	Directeur	RAMIREZ Philippe	Articles 3, 7, 8 et 9
IREMAM - UMR 7310	GEISSER Vincent	Directeur	MUSSARD Christine	Articles 3, 7, 8 et 9
IRPHE - UMR 7342	DEPLANO Valérie	Directrice	TOUBOUL Julien	Articles 3, 7, 8 et 9
ISM - UMR 7287	PITHIOUX Martine	Directrice	VIOLLET Stéphane, MASCRET Nicolas, RAO Guillaume	Articles 3, 7, 8 et 9
iSm2 - UMR 7313	CONSTANTIEUX Thierry	Directeur		
IUSTI - UMR 7343	GARDAREIN Jean- Laurent	Directeur		
LA3M - UMR 7298	MAILLOUX Anne	Directrice	ISTRIA Daniel	Articles 3, 7, 8 et 9
LAI - UM 61, UMR_S 1067, UMR 7333	THEODOLY Olivier	Directeur		
LAM - UMR 7326	ARNOUITS Stéphane	Directeur	THEULÉ Patrice, JORDA Laurent, HUGOT Emmanuel	Articles 3, 7, 8 et 9
LAMPEA - UMR 7269	HERRSCHER Estelle	Directrice	MAGNIEZ Pierre, MARGARIT Xavier	Articles 3, 7, 8 et 9
LBA - UMR_T 24	ARNOUX Pierre- Jean	Directeur	BEGE Thierry, LLARI Maxime	Articles 3, 7, 8 et 9
LCB - UMR 7283	MIGNOT Tam	Directeur	MAGALON Axel, ANSALDI Mireille	Articles 3, 7, 8 et 9
LCE - UMR 7376	BOUDENNE Jean- Luc	Directeur		
LEST - UMR 7317	BARET Christophe	Directeur		
LIS - UMR 7020	SENÉ Sylvain	Directeur	BELLOT Patrice, CHITTARO Francesca	Articles 3, 7, 8 et 9
LISM - UMR 7255	CASCALES Eric	Directeur	BLEVES Sophie	Articles 3, 7, 8 et 9
LMA - UMR 7031	CHAIX Jean- François	Directeur	LEJEUNES Stéphane, LOMBARD Bruno	Articles 3, 7, 8 et 9
LP3 - UMR 7341	UTEZA Olivier	Directeur	GROJO David	Articles 3, 7, 8 et 9
LPED - UMR D 151	LAFFONT-SCHWOB Isabelle	Directrice	DELAUNAY Valérie, ADJAMAGBO Agnès	Articles 3, 7, 8 et 9
LPL - UMR 7309	MEUNIER Christine	Directrice	HERMENT Sophie	Articles 3, 7, 8 et 9
M2P2 - UMR 7340	FAVIER Julien	Directeur	FERRASSE Jean- Henry	Articles 3, 7, 8 et 9
MADIREL - UMR 7246	ANTONI Mickaël	Directeur		
MCT - UMR_S 1261	BOLLA Jean-Michel	Directeur	NEULAT-RIPOLL Fabienne	Articles 3, 7, 8 et 9
MEPHI - UMR FRE 2013	LA SCOLA Bernard	Directeur	MEDIANNIKOV Oleg	Articles 3, 7, 8 et 9

Aix-Marseille Université - Arrêté DAJI/2024/DS21

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - Site web : www.univ-amu.fr

MESOPOLHIS - UMR 7064	BADALASSI Nicolas	Directeur	RICHARD-BOSSEZ Ariane, NONJON Magali	Articles 3, 7, 8 et 9
MIO - UM 110, UMR 7294, UMR_D 235	MICHOTEY Valéry	Directrice	GREGORI Gérald, CHEVALIER Cristèle, REY Vincent	Articles 3, 7, 8 et 9
MMG - UMR_S 1251	MAGDINIER Frédérique	Directrice		
PIIM - UMR 7345	MARANDET Yannick	Directeur	CHIAVASSA Thierry	Articles 3, 7, 8 et 9
PRISM - UR 7061	YSTAD Sølvi	Directrice	ADJIMAN Rémi	Articles 3, 7, 8 et 9
RECOVER - UMR 1467	JAPPIOT Marielle	Directrice	PHILIPPE Pierre, DAUFRESNE Martin, PECH Nicolas	Articles 3, 7, 8 et 9
SESSTIM - UMR_S 1252	GIORGI Roch	Directeur		
TAGC - UMR_S 1090	CHEVILLARD Christophe	Directeur	BRUN Christine, RIHET Pascal	Articles 3, 7, 8 et 9
TDMAM - UMR 7297	BERTHELOT Katell	Directrice	DUARTE Pedro	Articles 3, 7, 8 et 9
TELEMMe - UMR 7303	RENAUDET Isabelle	Directrice	GRONDEAU Alexandre	Articles 3, 7, 8 et 9
UNIS - UMR_S 1072	DEBANNE Dominique	Directeur		
UVE - UMRS_S 1207	De LAMBALLERIE Xavier	Directeur	CHARREL Rémi, GRARD Gilda, FALCHI Alessandra	Articles 3, 7, 8 et 9

Chapitre II Affaires financières

Article 3

Article 3-1

La délégation de signature porte sur les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'unité mixte de recherche concernée.

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- des ordres de mission des personnels rattachés à ladite unité mixte de recherche, lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions ;
- des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

Le directeur de l'unité atteste du service fait.

Article 3-2

Concernant les projets A*MIDEX et les projets issus des Instituts d'établissement, la délégation porte sur les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'unité mixte de recherche, lorsque ladite unité est impliquée dans ces projets.

Chapitre III Marchés Publics

Article 4

Marchés de fournitures ou de services :

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, la délégation porte sur les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants

Aix-Marseille Université - Arrêté DAJI/2024/DS21

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - Site web : www.univ-amu.fr

- Signature des actes spéciaux de sous-traitance
- Délivrance des Ordres de Service
- Procès-verbal de réception
- Mise en demeure
- Décision de résiliation

Article 5

Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels de l'unité mixte de recherche et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 6

Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes), la délégation porte exclusivement sur les bons de commande auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre IV Gestion des personnels

Article 7

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- a) Les demandes de congés des personnels ;
- b) Les procès-verbaux d'installation des personnels ;
- c) Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein de l'Unité de Recherche, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement ;

Chapitre V Etudes et Vie Universitaire

Article 8

La délégation de signature dans le domaine des études et de la vie universitaire porte sur les actes suivants :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de l'unité mixte de Recherche,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein de l'unité mixte de recherche sous réserve de validation préalable par la Direction de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre VI Relations Internationales

Article 9

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- Conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne ;
- Contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

Chapitre VII Dispositions générales

Article 10

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 11

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n° DAJI/2024/DS/004 en date du 10 janvier 2024.

Article 12

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux des unités mixtes de recherche concernées en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 13

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 2 février 2024

Le délégant,



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

Publié le : 05 FEV. 2024
Transmis au Recteur le : 05 FEV. 2024